

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux d'aménagement d'espaces pédagogiques
collaboratifs et immersifs - CPER CAMEXIA**

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 23 février 2026 à 12:00

**Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
Service achats et commande publique
151 BOULEVARD DE L'HOPITAL
75013 PARIS**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux d'aménagement d'espaces pédagogiques collaboratifs et immersifs - CPER CAMEXIA
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	10
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Avec
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	7
2 - Conditions de la consultation	7
2.1 - Délai de validité des offres	7
2.2 - Forme juridique du groupement.....	7
2.3 - Variantes	7
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	8
3 - Les intervenants.....	9
3.1 - Conduite d'opération	9
3.2 - Maîtrise d'œuvre	9
3.3 - Contrôle technique	9
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	9
4 - Conditions relatives au contrat	9
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	9
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	9
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	9
5 - Contenu du dossier de consultation	9
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	10
6.1 - Documents à produire	10
6.2 - Visites sur site	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier.....	12
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures	12
8.2 - Attribution des marchés	13
8.3 - Suite à donner à la consultation	14
9 - Renseignements complémentaires	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
9.2 - Procédures de recours.....	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux d'aménagement d'espaces pédagogiques collaboratifs et immersifs - CPER CAMEXIA

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Démolition - Gros-Œuvre
02	Charpente Métallique
03	Menuiseries extérieures
04	Plâtrerie / Isolation
05	Menuiseries Intérieures
06	Peinture
07	Revêtements de sols
08	Électricité Courants Forts - Courants Faibles
09	CVC / Plomberie
10	Métallerie

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	Tranche Ferme	Tranche ferme - Zone 0-1-2
	Tranche optionnelle n° 1	Tranche optionnelle 1 - Zone 3
	Tranche optionnelle n° 2	Tranche optionnelle 2 - Zone 5
	Tranche optionnelle n° 3	Tranche optionnelle 3 - Zone 6
02	Tranche Ferme	Tranche ferme - Description des ouvrages charpente métallique - plancher
	T0001	Tranche optionnelle 1 - Zone 0

	TO002	Tranche optionnelle 2 - Zone 0
--	-------	--------------------------------

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
03	TF	Tranche ferme - Zone 0
	TO001	Tranche optionnelle 1 - Zone 0
	TO002	Tranche optionnelle 2 - Zone 0
04	TF	Tranche ferme - Zone 1 & 2
	TO001	Tranche optionnelle 1 - Zone 3
	TO002	Tranche optionnelle 2 - Zone 5
	TO003	Tranche optionnelle 3 - Zone 6
05	TF	Tranche ferme - Zone 1 & 2
	TO001	Tranche optionnelle 1 - Zone 3
	TO002	Tranche optionnelle 2 - Zone 5
	TO003	Tranche optionnelle 3 - Zone 6
06	TF	Tranche ferme - Zone 0 - 1 - 2
	TO001	Tranche optionnelle 1 - Zone 3
	TO002	Tranche optionnelle 2 - Zone 5
	TO003	Tranche optionnelle 3 - Zone 6
07	TF	Tranche ferme - Zone 0 - 1- 2
	TO001	Tranche optionnelle 1 - Zone 3
	TO002	Tranche optionnelle 2 - Zone 5
08	TF	Tranche ferme - Zone 0 - 1- 2
	TO001	Tranche optionnelle 1 - Zone 3
	TO002	Tranche optionnelle 2 - Zone 5
	TO003	Tranche optionnelle 3 - Zone 6
09	TF	Tranche ferme - Zone 0
	TO001	Tranche optionnelle 1 - Zone 3
	TO002	Tranche optionnelle 2 - Zone 5
10	TF	Tranche ferme - Zone 0

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454000-4	Travaux de restructuration

Lot(s)	Code principal	Description
01	45111100-9	Travaux de démolition
01	45262311-4	Travaux de gros œuvre en béton
02	45223210-1	Ossatures métalliques
03	45421000-4	Travaux de menuiserie
04	45320000-6	Travaux d'isolation
04	45410000-4	Travaux de plâtrerie
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
06	45442100-8	Travaux de peinture
07	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
08	45311200-2	Travaux d'installations électriques
09	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
10	45262400-5	Travaux d'assemblage d'ossatures métalliques

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes suivantes :

Lot(s)	Tranche	Description
07	TF	Zone 0 : plus-value pour résine de sol - poste 3.5.1 du CCTP
07	TF	Zone 1-2 : plus-value pour sol textile floqué en lés - poste 3.8.1 du CCTP
07	TO2	Zone 5 : plus-value pour sol floqué en lés - poste 3.15.1 du CCTP
08	TF	Zone 0 : type de luminaires - poste 4.13 du CCTP
08	TF	Zone 1-2 : type de luminaires - poste 6.14 du CCTP
08	TO1	Zone 3 : type de luminaires - poste 8.14 du CCTP
08	TO2	Zone 5 : type de luminaires - poste 10.14 du CCTP

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles facultatives

Les candidats doivent faire une proposition, sous peine de déclarer leur offre irrégulière pour les prestations supplémentaires obligatoires suivantes :

Lot(s)	Tranche	Code	Description
01	TF	PSE 1	Zone 1-2 : remplacement partiel du plafond existant de la salle (dépose)
01	TF	PSE 2	Zone 1-2 : remplacement du sol existant de la salle (dépose)
01	TF	PSE 3	Zone 1-2 : remplacement de la porte existante de la salle (dépose)
01	T01	PSE 4	Zone 3 : remplacement du sol existant atelier et bureau (dépose)
01	T02	PSE 5	Zone 5 : remplacement du plafond existant de la salle robotique (dépose)
01	T02	PSE 6	Zone 5 : remplacement du sol existant de la salle robotique (dépose)
01	T03	PSE 7	Zone 6 : démolition pour création menuiseries intérieures
04	TF	PSE 1	Zone 1-2 : remplacement partiel du plafond existant de la salle (pose FP neuf)
04	T02	PSE 2	Zone 5 : remplacement du plafond existant de la salle robotique (pose FP neuf)
05	TF	PSE 1	Zone 1-2 : remplacement de la porte existante de la salle (F et P)
05	T03	PSE 2	Zone 6 : création menuiseries intérieures
06	TF	PSE 1	Zone 0 : peinture sur parois maçonnées existantes
06	TF	PSE 2	Zone 0 : nettoyage des plateaux de bardage
06	TF	PSE 3	Zone 1-2 : remplacement partiel du plafond existant de la salle (peinture)
06	T02	PSE 4	Zone 5 : remplacement du plafond existant de la salle robotique (peinture)
06	T03	PSE 5	Zone 6 : peinture cloisons suite création menuiseries intérieures
07	TF	PSE 1	Zone 0 : tapis de propreté sas entrée
07	TF	PSE 2	Zone 1-2 : remplacement du sol existant de la salle (ragréage + F et P)
07	T01	PSE 3	Zone 3 : remplacement du sol existant atelier et bureau (ragréage + F et P)
07	T02	PSE 4	Zone 5 : remplacement du sol existant salle robotique (ragréage + F et P)
09	TF	PSE 1	Zone 1-2 : déplacement radiateurs

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par 3B ARCHITECTURE et OTEIS.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par 3B ARCHITECTURE et OTEIS.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par l'APAVE.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par l'entreprise SOCOTEC.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché est financé sur le budget de l'ENSAM abondé par un financement de EUROMETROPOLE et de contrats plan Etat-Région.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) commun à tous les lots
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe par lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) par lot et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) par lot
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- L'attestation de visite
- Fiche contact de l'entreprise (deux contacts minimums)
- Fichier questions-réponses

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Pouvoir habilitant le signataire à engager la société (KBIS de moins de 3 mois, délégation de pouvoir...)	Non
Attestation de vigilance de l'URSSAF	Non
Attestation de régularité fiscale à jour au 31 décembre de l'année précédente Important : si votre société est société-fille d'une société-mère, merci de transmettre l'attestation fiscale à jour de la société-mère	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre pour chacun des lots :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son annexe	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) au format EXCEL et PDF	Non
Le cadre de mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
L'attestation de visite	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non
Fiche contact de l'entreprise (deux contacts minimums)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière et éliminée.

Les inscriptions se feront uniquement par mail uniquement en précisant le nom et les coordonnées téléphoniques du/des participants.

Contact :

Madame Catherine BRISSE

Tél. 03 87 37 54 40

catherine.brisse@ensam.eu

- Lundi 02/02
- Jeudi 05/02
- Lundi 09/02
- Jeudi 12/02

En cas d'empêchement, il sera également possible de prendre rdv avec Madame BRISSE en dehors de ces créneaux, en fonction de ses disponibilités.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
ENSAM SACP
151 BOULEVARD DE L'HOPITAL
75013 PARIS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse ou qu'elle n'aboutisse pas à une modification substantielle.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Organisation du chantier (notice détaillée spécifique au chantier avec des informations précises sur les travaux à exécuter en adéquation avec les besoins de l'ENSAM ; mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité du public pendant les travaux)	20.0
2.2-Effectifs consacrés à l'exécution du marché	5.0
2.3-Qualités techniques (Fiches techniques des équipements et des matériaux utilisés pour la réalisation du marché)	15.0
3-Responsabilité sociétale dans le cadre du marché	10.0
3.1-Type de contrat de travail	2.5
3.2-Système de primes et typologie	1.5
3.3-Autres dispositifs de fidélisation de son personnel	1.0
3.4-Mesures prises en faveur de l'égalité Femmes - Hommes	2.5
3.5-Insertion des personnels éloignés de l'emploi	2.5
4-Responsabilité environnementale dans le cadre du marché	10.0
4.1-Réduction des nuisances chantier	2.5
4.2-Gestion des déchets chantier	2.5
4.3-Réduction des émissions de CO2	2.5
4.4-Préservation des ressources	2.5

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 premiers candidats du classement. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Ces négociations pourront se dérouler en plusieurs étapes prenant la forme d'échanges écrits (courriers, mails) et / ou d'entretiens au cours desquels de nouvelles propositions décrites et chiffrées pourront être apportées par les candidats ou demandées par le pouvoir adjudicateur. A ce titre le candidat est invité à produire une adresse mail permettant une correspondance certaine avec le pouvoir adjudicateur. Les nouvelles offres éventuellement remises en cours de négociation par les candidats ont valeur contractuelle quelle que soit la forme qu'elles empruntent. A l'issue de la négociation, les modifications seront formalisées dans les pièces contractuelles. Il est à noter qu'en cours de négociation tous les échanges et compte rendus d'audition portant sur les éléments techniques de l'offre du candidat sont considérés comme des additifs à celle-ci et que ceux portant sur des modifications du cahier des charges sont contractuels.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Paris

7 rue de Jouy

75181 PARIS CEDEX 04

Tél : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Paris

7 rue de Jouy

75181 PARIS CEDEX 04

Tél : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46 Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr